

Comité suisse de la chimie = Schweizerisches Komitee für Chemie

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **140 (1960)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4. Comité suisse de la chimie Schweizerisches Komitee für Chemie

1. *Composition*: Par suite de la démission de M. le Dr R.-C. Vetter, un des deux représentants de la Société suisse des industries chimiques, cette dernière société a désigné à sa place M. Ch.-E. Barrelet, délégué du Conseil d'administration de la Société Siegfried SA à Zofingue. Par ailleurs, la composition du Comité n'a pas varié.

2. *Activité interne*: En dehors de l'activité courante du Comité (notamment la représentation aux assemblées générales des trois sociétés qui le composent) ce dernier a traité le problème du groupement des sociétés qui, sur le plan national, s'occupent des aspects scientifiques de la Chimie pure et appliquée. En effet, aux trois sociétés nationales qui composent actuellement le Comité suisse de la chimie se sont ajoutées ces dernières années deux autres sociétés, nationales également, la Société suisse de biochimie (Schweizerische Gesellschaft für Biochemie) et la Société suisse de chimie clinique (Schweizerische Vereinigung für Klinische Chemie). Le Comité suisse de la chimie ainsi que les organes représentatifs des deux nouvelles sociétés se sont mis d'accord sur un élargissement du Comité qui, à l'avenir, se composera de représentants des 5 sociétés, à savoir la Société suisse de chimie, la Société suisse des industries chimiques, la Société suisse de chimie analytique et appliquée, la Société suisse de biochimie et la Société suisse de chimie clinique; les 3 premières seront représentées comme par le passé chacune par 2 membres, les 2 dernières chacune par 1 membre; à ces 8 membres s'ajoutent, avec voix consultatives, les présidents des 5 sociétés. Le Comité suisse de la chimie représentera à l'avenir notre pays non seulement au sein de l'Union internationale de chimie pure et appliquée, mais encore dans l'Union internationale de biochimie. Pour la couverture des dépenses qui incombent au Comité suisse de la chimie (notamment la part non couverte par le Conseil fédéral de la cotisation de la Suisse à l'Union internationale de chimie pure et appliquée, à quoi s'ajoutera la cotisation à l'Union internationale de biochimie), une clé de répartition a été établie selon laquelle les sociétés respectivement des industries chimiques et de chimie analytique et appliquée, conservent leurs parts actuelles de resp. 60 % et 10 %, la part de la Société suisse de chimie étant fixée à 25 % et les 5 % restant étant répartis entre les deux nouvelles sociétés à effectifs relativement modestes. Les nouveaux statuts ont été ratifiés par toutes les sociétés intéressées; ils ont été approuvés par le président central de la Société helvétique des sciences naturelles. Ils entreront en vigueur en principe dès le 1^{er} janvier 1960.

3. *Relations avec l'Union internationale de chimie pure et appliquée*: Le Comité suisse de la chimie a été appelé à examiner les propositions de nominations de membres suisses à diverses commissions de l'Union, propositions qui toutes ont été approuvées. En outre, le Comité a servi d'intermédiaire pour la diffusion des circulaires concernant le XVII^e Congrès international de chimie qui a eu lieu à Munich du 30 août au 6

septembre. Ce Congrès, qui était consacré à la chimie minérale (notamment réactions aux hautes pressions et hautes températures) et qui s'accompagnait de quelques symposiums de chimie biologique et de chimie appliquée, a réuni près de 4000 participants, dont plus de 80 suisses; 4 conférences et plusieurs communications ont été faites par des auteurs suisses.

Le Congrès a été précédé de la XX^e Conférence de l'UICPA, à laquelle notre pays a été représenté par les 6 délégués au Conseil auxquels il a droit, à côté des 3 membres d'office que la Suisse y avait en la personne de MM. le Prof. A. Stoll, le Dr R. Morf et le Prof. W. Kuhn, resp. président et secrétaire général de l'Union et président de la section de chimie physique.

Voici quelques décisions importantes parmi celles prises par le Conseil de l'Union à la Conférence de Munich. Le Prof. A. Stoll étant arrivé au terme de son mandat, c'est le Prof. W. A. Noyes (USA) qui a été nommé président de l'Union pour 4 ans. M. R. Morf, secrétaire général, arrivé au terme de son mandat, a été réélu pour une nouvelle période de 4 ans.

L'Argentine, la Bulgarie et la République de Chine (Formose) ayant été admises comme membres, l'Union compte maintenant 36 pays adhérents.

Le Conseil a adopté une proposition de la section de chimie physique tendant à choisir comme base des poids atomiques le carbone $^{12}\text{C} = 12$. Cette décision est destinée à mettre fin à la divergence entre poids atomiques «chimiques» (basés sur le poids atomique du mélange isotopique moyen oxygène = 16) et les poids atomiques «physiques» (basés sur l'isotope $^{16}\text{O} = 16$). Pour la pratique courante du chimiste cela n'entraînera qu'une diminution négligeable des poids atomiques de 43/1000000.

Une commission a été désignée pour examiner comment le génie chimique pourrait trouver une représentation adéquate au sein de l'Union.

Pour assurer une diffusion aussi large que possible aux travaux de l'Union et des symposiums organisés par elle ou placés sous son égide, un journal sera publié, contenant notamment les textes des conférences présentées aux symposiums. Des tirés à part de tous les textes publiés dans ce journal pourront être achetés dans le commerce. Les règles définitives de nomenclature adoptées par l'Union pourront être reproduites *sans copyright*.

Le problème des finances de l'Union n'est toujours pas résolu; le Conseil a décidé d'envisager une augmentation des cotisations (échelonnées actuellement en trois catégories entre \$ 200.— et \$ 1300.—), avec augmentation aussi du nombre des catégories. La prochaine conférence aura à en délibérer en 1961.

Cette XXI^e conférence aura lieu à Montréal (Canada) en août ou septembre 1961; elle sera suivie du XVIII^e Congrès international de chimie consacré à la chimie physique (et chimie appliquée) et comportera aussi des symposiums de chimie organique.

E. Cherbuliez, président du Comité suisse de la chimie